

# Animateur enfance - jeunesse (h/f)

Offre n° O044240702002097

Publiée le 02/07/2024



## Synthèse de l'offre

**Employeur :** MAIRIE DU PELLERIN

Rue du Docteur Gilbert Sourdille  
44640 LE PELLERIN

**Lieu de travail :** LE PELLERIN

**Poste à pourvoir le :** 01/08/2024

**Date limite de candidature :** 01/08/2024

**Type d'emploi :** Emploi temporaire

**Durée de la mission :** 12 mois

**Nombre de postes :** 1

## Détails de l'offre

**Famille de métiers :** Education, animation et jeunesse > Accompagnement éducatif

**Grade(s) recherché(s) :** Emploi contractuel de cat. C

**Métier(s) :** [Animateur ou animatrice éducatif accompagnement périscolaire](#)

**Ouvert aux contractuels :** Oui ([Art. L332-23 disposition 1 du code général de la fonction publique](#))

Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un accroissement temporaire d'activité. Le contrat proposé ne peut excéder un an, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

**Temps de travail :** Temps non complet, 29h20 hebdomadaire

**Télétravail :** Non

**Management :** Non

**Expérience souhaitée :** Débutant

### Descriptif de l'emploi :

Aux portes du Pays de Retz et à mi-chemin entre Nantes et les plages de la Côte de Jade, Le Pellerin compte parmi les 24 communes de Nantes-Métropole. Ville nature, longeant la Loire sur près de 18 km, mais aussi ville active. Le Pellerin s'engage au quotidien pour dynamiser son territoire de 5.500 habitants, à travers ses actions et son développement. Placés sous la direction du responsable du service Enfance Jeunesse Education et sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur scolaire et périscolaire, La collectivité du Pellerin recrute par un animateur ou animatrice d'accompagnement périscolaire chargé de l'entretien des établissements scolaires, agent contractuel relevant de la catégorie C sur la pause méridienne et l'accueil de loisirs sans hébergement 6 - 10 ans.

**Missions / conditions d'exercice :**

#### ANIMATION :

Accueillir, accompagner et encadrer les enfants durant le Temps méridien (animation ludiques et service à table)  
Accompagner les enfants sur le temps du repas et surveiller les enfants sur la cour  
Comptabiliser les enfants  
Concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités éducatives en lien avec le projet pédagogique.  
Accueillir et encadrer un groupe d'enfants dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité  
Participer aux différentes réunions en lien avec la mission  
Participer à la mise en œuvre du projet d'animation

#### ENTRETIEN :

##### 1 - Nettoyage Quotidien

Effectuer le nettoyage des établissements scolaires,  
Organiser méthodiquement son travail en fonction du planning et des consignes  
Nettoyer et désinfecter les toilettes  
Aspirer, balayer, laver et dépoussiérer les locaux et les surfaces  
Procéder au lavage des sols  
Trier et évacuer les déchets courants (poubelles) en opérant le tri sélectif  
Entretien et rangement le matériel utilisé

##### 2 - Gestion des stocks de produits d'entretien

Tenir à jour le stock de produits et de matériels d'entretien, anticipe les besoins  
Etablir et transmettre les demandes de réapprovisionnement en produits d'entretien et de matériels nécessaires à l'activité de nettoyage, en surveiller la livraison.  
Gérer les stocks de produits et de matériels d'entretien et contrôler l'approvisionnement en matériel et en produits

#### Spécificités

Remplacement d'agents d'entretien absents selon les binômes établis  
Intervention possible sur l'ensemble des sites du territoire

#### **Profils recherchés :**

BAFA apprécié  
Débutant accepté  
Accueillant, patient, créatif et dynamique  
Connaissance du rythme de l'enfant  
Capacité à travailler en équipe  
Disponibilité, organisation, force de propositions  
Ponctualité.  
Compétences techniques :  
Connaître les règles de base de nettoyage et de désinfection  
Connaître les règles de base de gestion des stocks  
Savoir manipuler les produits en respectant la notice d'utilisation  
Etre sensible aux gestes et postures de la manutention manuelle  
Appliquer les règles de la sécurité au travail selon les consignes  
Connaître les règles de base du tri sélectif

Faire preuve de rigueur dans l'organisation de son travail  
Etre autonome dans l'organisation et l'exécution de son travail  
Etre en mesure d'alerter lors d'un dysfonctionnement  
Faire preuve de réactivité

Temps de travail hebdomadaire effectif sur la période scolaire : 32h05/semaine  
+ 36h de temps de réunion d'équipe afin de préparer des activités et organiser le fonctionnement (les réunions sont programmées sur les lundis ou jeudis matins – un calendrier est communiqué à l'agent). Temps de travail annualisé : 29h20 hebdomadaires sur 12 mois.

Particularités : journée découpées liées au poste,  
Animation : 11h35-13h25 (durée = 1h50min) les lundis, mardis, jeudis et vendredis, 8h00 à 13h30 les mercredis  
Entretien : 7h00 à 8h50 les lundis, mardis et vendredis, de 16h15-17h30 les lundis, mardis et vendredis, de 13h30 à 18h45 les mercredis, de 16h30 au maximum 19h30, les lundis, jeudis et vendredis. Journée de 7h00 sur les vacances scolaires de 7h00 à 14h00

Possibilité de remplacements ou de renforts en animation, et/ou de missions d'entretien des locaux,  
remplacement ATSEM si titulaire CAP AEPE

## Contact

### Informations complémentaires :

Les CV et Lettres de Motivations sont à envoyer par mail à [ressourcesshumaines@ville-lepellerin.fr](mailto:ressourcesshumaines@ville-lepellerin.fr) (ou par courrier à Monsieur le Maire, Mairie du Pellerin, rue du Dr. Sourdille, 44640 Le Pellerin)  
Renseignement uniquement par mail à [enfancejeunesse@ville-lepellerin.fr](mailto:enfancejeunesse@ville-lepellerin.fr)

**Page de candidature en ligne :** [http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o044240702002097-animateur-  
enfance-jeunesse](http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o044240702002097-animateur-enfance-jeunesse)

## Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.  
À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.